

Interpellation Urgente– Immeubles Avenue de Druey 16a et 16bis

Introduction

Depuis plusieurs mois, l'immeuble situé à l'avenue de Druey 16bis est occupé par un collectif de personnes ayant trouvé refuge dans ce bâtiment laissé vacant. Selon les informations transmises, plus de 70 personnes – dont des familles, des enfants et des personnes âgées – y résident actuellement.

Cette occupation a débuté durant la période hivernale. Or, la dite trêve hivernale repose précisément sur le principe qu'aucune personne ne devrait être remise à la rue durant les mois les plus froids, en raison des risques évidents pour la santé et la sécurité.

Une évacuation à ce stade aurait pour conséquence directe que ces personnes se retrouveraient sans solution de logement immédiate, dans un contexte où les structures d'hébergement d'urgence sont régulièrement annoncées comme saturées. Plusieurs acteurs sociaux soulignent d'ailleurs la pression constante sur ces dispositifs.

Il apparaît par ailleurs que le bâtiment était vide depuis de nombreux mois. Un projet de rénovation visant la création de logements d'utilité publique (LUP) aurait été refusé en raison de coûts jugés trop élevés, et aucun projet concret ne serait annoncé à court terme. L'immeuble pourrait ainsi demeurer inoccupé durant une période prolongée.

Le bâtiment appartient à la société Le Geai S.A., société anonyme dont l'actionnariat est partagé entre un acteur privé, Bernard Nicod, et la Ville de Lausanne.

Dans ce contexte, la question du rôle de la Ville – notamment au regard de sa politique sociale et de sa politique du logement – se pose avec acuité.

L'immeuble adjacent (Druey 16a), appartenant à la même société, serait en grande partie vide, à l'exception d'une locataire âgée de 91 ans qui y réside depuis plusieurs décennies et qui aurait reçu une sommation de départ sans solution de relogement.

Cette situation soulève des interrogations importantes quant à la gestion transitoire des bâtiments vacants, à la coordination entre partenaires publics et privés, et à l'articulation entre la politique immobilière et les missions de cohésion sociale de la Ville.

Questions à la Municipalité de Lausanne

1. La Municipalité peut-elle préciser la situation actuelle des immeubles situés à l'avenue de Druey 16bis et 16a, notamment en ce qui concerne les projets prévus et le calendrier des rénovations ?
2. Quelle position la Ville a-t-elle défendue au sein de la société Le Geai S.A. concernant la procédure d'expulsion et, au-delà de la décision interne à la société, la Municipalité entend-elle exprimer publiquement une position claire quant à la recherche d'une solution transitoire ou à un éventuel sursis à l'évacuation, dans le respect du cadre légal ?

3. Plus largement, dans combien de sociétés immobilières ou partenariats public-privé la Ville détient-elle une participation minoritaire concernant des immeubles situés sur le territoire communal ?
4. Dans ces situations où la Ville ne dispose pas de la majorité décisionnelle, quels mécanismes lui permettent de garantir la cohérence avec sa politique du logement et ses objectifs en matière de logements d'utilité publique ?
5. La Municipalité dispose-t-elle de données actualisées concernant :
 - le taux de saturation des hébergements d'urgence ;
 - le nombre de personnes refusées ou non prises en charge ;
 - les conséquences sociales et sanitaires d'une remise à la rue de plus de 70 personnes dans le contexte actuel ?
6. Comment la Ville articule-t-elle la gestion des situations d'urgence liées au sans-abrisme avec l'existence de bâtiments durablement vacants sur le territoire communal, y compris lorsque celle-ci est impliquée dans leur structure de propriété ?
7. La Municipalité envisage-t-elle de renforcer ou formaliser un cadre permettant l'utilisation transitoire à but social de bâtiments vacants, notamment lorsque des projets de rénovation ne sont pas programmés à court terme ?
8. Existe-t-il des lignes directrices communales ou une pratique administrative visant à éviter les remises à la rue durant la période hivernale lorsque aucune solution d'hébergement alternative n'est disponible ? Si oui, comment sont-elles mises en œuvre ?
9. Quelles solutions de relogement ou d'hébergement la Municipalité, envisage-t-elle ou peut-elle mobiliser dans l'hypothèse d'une évacuation effective des occupants de l'immeuble de l'avenue de Druey 16bis, afin d'éviter une remise à la rue sans solution adaptée ?


Léonie Kovaliv (EAG)

Agathe Raboud-Sidorenko (EAG)

Johann Dupuis (EAG)

Yusuf Kulmiye (PS)

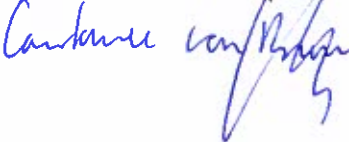

Franziska Meinhart


Agathe Raboud-Sidorenko

Pierre Conscience (EAG)

Johan Pain (EAG)

Romane Benvenuti (les Vertexs)




Louis Saché